

Cher Maître,

Comme vous le souhaitiez, je vous fais part de mes contestations concernant les argumentations développées par la chambre de l'instruction.  
Il faudra ensuite voir ensemble tous les scellés, ce qui est, j'en suis persuadé, d'une importance incontestable à ce stade de la procédure.

- « Une caisse de 36 cm de haut et de 28 cm de côté »


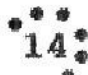
Comment le carton rigide d'environ 50 cm x 30 cm présentant des traces d'explosif pouvait-il se trouver à l'intérieur du colis et sur les lieux ? Carton présenté chez le juge devant Maître Boucharinc et moi-même avant d'être expertisé.

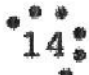
- « Cinq bouteilles en verre de 75 centilitres »

Sur une bouteille, il y a des inscriptions importantes, exemple :

04  11 75 cl 3 52 mm . . . .

ou

29  14  75 cl 3 63 mm . . . .

Les inscriptions « 04 ou 29 », « 11 ou 14  », « 52 mm ou 63 mm » et « . . . . ou . . . . » sont excessivement parlantes.

Si j'ai pu avoir ces informations, pourquoi n'en parle-t-on pas dans une expertise précise demandée par Maître Boucharinc ? Ne négligez pas ce détail Maître.

- « 50 à 80 grammes de poudre (Pétards à mèche) »

Tout le monde peut s'en procurer, donc moi aussi ! Il faut savoir que lors du licenciement collectif de plusieurs salariés de la société Ciba Vision, plusieurs années après mon départ, une quinzaine de personnes ont été reclassées dans la société Lacroix, fabricant de poudre et artifices. Autre fait étonnant, je suis sorti de prison le mercredi 21 septembre 1995 en fin d'après-midi. La nuit suivante entre

Oh30 et 5h30 du matin, plusieurs cabines téléphoniques ont explosé à Toulouse. Engins confectionnés avec de la poudre noire de type « pétards mammouth ». Coïncidence ? Hasard ? Je ne sais pas. Mais pourquoi une cabine rue de Limayrac où j'allais au lycée et une autre Place de la Liberté, alors que je sortais à peine de prison. Sur ce point, on peut me reprocher ce que l'on veut.

- « Trente-cinq vis »

On ne me le reproche pas, alors que j'en possédais de différentes tailles. Mais on souligne que l'ensemble est fait avec précision, rigueur et minutie ; on souligne encore plus loin : « avec des moyens d'usinage et de montage ». Comme mes outils, comme le contenu de ma formation scolaire !!

Et on souligne pour continuer : « est conçu et réalisé avec méthode », Comme mon métier : « Technicien Méthodes » !

Enfin, on souligne en conclusion par un grand paragraphe : « le résultat du travail d'un technicien ». Comment puis-je me défendre contre cela ?

- « Les époux Hernandez dénonçaient spontanément l'auteur des faits »

Je n'avais pas vu les Hernandez depuis les neuf mois qui ont précédé, excepté le jour de la confrontation. Leur conviction a-t-elle été si forte pour que l'on ne croie plus que celle là ?

C'est au même moment que Dominique Hernandez dira que je posais des alarmes « au noir » alors que c'est totalement faux, bizarre non !

- « Lié à la tentative avortée de celui-ci pour s'associer »

Cette possibilité d'association planait, mais pas au point pour moi d'en faire une fixation obsessionnelle comme on voudrait le démontrer.

Si cette possibilité était envisageable, elle l'était depuis 1991 et je n'attendais pas après. La preuve en est que M.Hernandez a lui-même précisé devant le juge qu'il m'avait téléphoné à plusieurs reprises pour que je travaille pour lui suite à mon licenciement. C'est moi qui ai refusé et non eux.

- Le 16 décembre 1994 à 22 heures, un colis destiné à la société ESSILOR

Sur ce point, je ne sais quoi dire si ce n'est que j'étais à Paris pour le salon nautique et je n'étais pas autonome pour mes déplacements. Il est clair que si l'on retire le rapprochement avec Toulouse et les conclusions faites contre moi, c'est afin de ne pas soulever un doute qui pourrait se répercuter à mon égard.

- Une lettre dactylographiée (vrai faux ou faux vrai)

Ce n'est pas une photocopie que j'ai remise mais l'original copié par le fax des Hernandez qu'ils m'ont envoyé par la poste. Les traces laissées par leur fax sont à l'origine des traces d'un bandeau. Quant à leur original, il y apparaissait la profondeur de la frappe d'une machine à écrire et aucune profondeur pour la signature. Il y avait de surcroît une date très très antérieure à la circonstance pour laquelle elle apparaissait. Il ne me reste rien de tout ceci car la police m'a tout pris.

Quant à ce que peut dire Mme Hernandez, souvent spontanément comme à un bon voisin, alors que je n'avais discuté qu'avec son époux ; cela me ramène au jour même de l'attentat lorsqu'elle dira aux gendarmes que je posais des alarmes au noir. Ce qui est faux ! Je m'interroge toujours sur cette affirmation qui se lie avec « batterie d'alarme » !

Si cela choque, le premier choqué, c'est moi.

- Melle Cassau

Je n'ai appris l'existence de cette employée que lors de mon incarcération en 1995 par un de ses cousins, lui-même en détention.

- Massé soutien que ses propres propos ont été déformés

C'est vrai Maître, encore aujourd'hui !

J'avais dit à M.Hernandez comme je l'ai dit devant le juge :

« Tu me fais la proposition qui s'accorde le mieux avec tes scrupules. »

Il m'a fait une proposition que j'ai refusée, pourquoi en faire toute une histoire. Quant aux termes « n'empêcherait pas de dormir » et « selon sa conscience », le premier est pour faire un rapprochement par rapport aux propos des Hernandez, le second est un terme personnel de Maître Cohen. Lors de ce passage Maître, Maître Boucharinc était là pour dire au juge de noter l'intégralité de ma réponse.

Je note au passage ce qu'a dit Maître Cohen lors d'une émission sur TLT, le 18/03/2000. Je le cite :

« Le droit, c'est comme la poésie, c'est l'art de déformer les choses. »

Aujourd'hui ce n'est pas de la poésie, c'est ma vie.

- Menaces de mort contre M.Roméa

Maître je vous demande de bien comprendre cette accusation aberrante faite uniquement dans l'intention de me nuire.

J'ai été licencié de MEDICORNEA - ALCON le 08 novembre 1986 suite à une mise à pied conservatoire, ce qui signifie que l'on quitte sur-le-champ l'entreprise en vue du

licenciement. J'ai ensuite reçu ma lettre de licenciement par lettre recommandée. Comment aurais-je pu tenir des propos pareils dans l'entreprise alors que je n'en faisais plus partie, et qui plus est à une personne qui était un simple collègue de travail.  
Ce Monsieur ALCUBILLA m'assassine en échange d'une embauche.

- « Jo, j'y pense tout le temps, ça fait tic-tac dans ma tête » selon les dires de Christelle

Ces dires sont exacts, mais absolument pas dans le contexte.

Christelle parlait de « Jo la glue », sur la plage en 1994. C'était une jeune fille de 15 ans qui était souvent avec nous. On l'emmenait en bateau et je lui ai fait faire son baptême de plongée ainsi qu'à sa cousine.

Christelle l'interprétait comme « Jo la glue ». Pourquoi ? Un peu de jalousie je suppose.

Quant à moi, l'entendant parler de « Jo la glue » sans suivre la conversation, je rageais. Je ne voulais pas en entendre parler car je pensais à l'autre « Jo la glue ». C'était un ami de mon beau-père qui était venu nous voir en camping. Il nous collait du matin au soir, trouvant ma femme charmante et mon fils Nicolas amusant et mignon.

Il y a de quoi réfléchir, s'interroger et s'inquiéter, d'où le tic-tac dans ma tête.

Un, ce n'était pas Jo « Hernandez ». Mais « Jo la glue », qui est une expression péjorative pour une personne collante.

Deux, le tic-tac n'est pas celui de l'horloge d'une bombe.

- Découverte de différents matériaux et outillages

- Un mini-rupteur Crouzet

J'ai en 1995, pendant ma détention, fait une demande d'acte au Juge. Celle-ci n'a jamais été effectuée mais ne m'a pas été refusée. Pourquoi ?

Cette demande d'acte portait sur la provenance de ce mini-rupteur avec l'appui d'une photographie d'une polisseuse détenue par la société Médilens sur laquelle il manquait un ensemble mécanique.

Cet ensemble mécanique manquant m'a été remis par Jo Hernandez avec le mini-rupteur pour une modification technique de cette machine. Le tout était chez moi en attendant que je décide de le faire.


Ce mini-rupteur ne venait pas de la société MEDICORNEA que j'avais quittée en novembre 1986, soit 8 années avant les faits.

- Une bouteille de vin à bouchon plastique rouge

Il y en a des milliers et des milliers chez tous les distributeurs alimentaires. J'en reviens à mon deuxième paragraphe. Maître Denis Boucharinc avait demandé une

expertise précise sur les débris de verre le 19 mai 1995. Ceci n'ayant pas été fait, il faut faire parler l'ensemble de l'inscription.

Exemple :

04  11 75 c1 3 52 mm . . . .

- La Carte de visite de la société MEDILENS

Ces cartes de visite étaient dans ma mallette depuis plus de trois ans. Pourquoi les garder ? Tout simplement pour donner à qui peut avoir besoin de lentilles de contact. Elle portait l'adresse de Labarthe sur Lèze. Si l'une d'elles possédait le nouveau numéro de téléphone, c'est qu'une demoiselle lors d'une surveillance d'examen à qui j'avais recommandé ce fabricant m'a donné ce nouveau numéro. Je ne me souciais pas du reste, voire même de leur apporter des clients en direct.

- Dossier d'obturateur d'armes à feu

Oui ! Avoir l'idée d'un objet purement mécanique pour le bien d'autrui. Je l'ai mise sur papier en plan et en commentaire. Où est le mal, même si on occulte le bien ?

*Photocopies N° 1*

- Les mentions 25/000 et 29/000

Je me suis expliqué sur ce point en décembre 1995. On ne m'en a plus reparlé jusqu'au jour du renvoi devant la cour d'assise par le juge, soit en janvier 2001. Ceci était un numéro de rubrique pour faire des recherches d'antériorité sur les cartouches et dérivés.

Exemple d'une recherche :

- Rechercher la section : Mécanique ; Eclairage ; Armement ; Sautage.
- Rechercher le titre de la sous-section.
- Rechercher le symbole de la classe.
- Rechercher le symbole de la sous-classe.
- Renvoi à un titre principal ;
- Renvoi à un titre du sous-groupe.
- Voir les symboles des sous-groupes.
- Renvoi au titre détaillé.

Cette recherche portait sur la recherche d'une cartouche explosive pour protéger l'arme si elle est volée. C'est un brevet américain qui n'a rien à voir avec ma cartouche cadenas.

*Photocopies N°*

- Société de cartouches « TUNET » page du 14 mars 1994

J'avais rendez-vous ce jour là avec le Directeur de la société pour lui exposer le contenu de mon enveloppe-solo sur la cartouche cadenas, dans l'éventualité que cette marque soit intéressée par son développement.

Puisqu'on en parle Maître, c'est à cette période que M.Hernandez voulait me voir. Je n'étais pas trop disponible et lui avais parlé de ce rendez-vous à propos de mon idée de cartouche, point. Sans plus de précisions sur la fonction « cadenas » de cette cartouche. Ce qui leur a permis de dire un mensonge de plus à la presse :

« Il nous a menacés avec son invention de cartouche »

Ceci est important, car la presse ne pouvait l'inventer.

*Photocopies N° 3*

- Une paire de jumelles dans ma voiture

Une paire de jumelles dans ma boîte à gants :

Celle-ci faisait partie d'un ensemble que j'utilisais pendant mes vacances (Jumelles, carte marine, compas et règle grasse) pour mes sorties en bateau. Elles sont encore à l'heure actuelle dans mon véhicule, plus utiles pour une éventuelle sortie à la mer ou à la montagne que rangées dans le tiroir d'une commode.

- Il apparaissait que Daniel Massé avait la compétence Technique

Et voilà ! On repart sur un paragraphe dans lequel on met en avant : compétence technique, formation scolaire, travail sur des mécanismes complexes, éloquence de mon CV, créatif et ingénieux, qualité et précision.

Maître, pourquoi ne pas me reprocher d'être né en Afrique du Nord en octobre 1954, date des premières grandes vagues d'attentats de l'OAS.

- Le matériel découvert au domicile de Daniel Massé

C'est une évidence qu'on ne parle pas de tout ce qui n'a pas été découvert. La liste est pourtant longue, au point d'aller même chercher des choses acquises après les faits.

- Le mini-rupteur n'est pas vendu par le comptoir du Languedoc contrairement à ce que je prétends

Pourtant si, ils peuvent en vendre et en ont vendu. Le comptoir du Languedoc ne gère pas certains produits. Il achète un lot de 100 pièces au plus, qui sont vendues jusqu'à épuisement. Ils renouvellent ou non certains produits, en l'occurrence des mini-rupteurs.

En 1995 après ma détention, j'en ai acheté chez Fluide-Service, vendeur de matériel pneumatique et hydraulique. Ils se le sont procuré dans une centrale d'achat à proximité.

*Photocopies N° 4*

Par contre, un rapport de la PJ fait au Juge affirme que ce mini-rupteur est exclusivement vendu par Bascou électronique, ce qui est totalement faux, j'ai vu le responsable commercial de cette société.

Le but je vous l'explique Maître :

Aujourd'hui située à Balma, la société Bascou électronique était en 1995 située route de Lavour, à trois cent mètres environ de chez mon beau-frère. Ceci était dirigé pour faire un rapprochement avec un éventuel complice...

L'usage restrictif de ce mini-rupteur est faux.

Récupération, c'est possible. Par moi en 1986. la préméditation fut-elle grande avant même l'existence d'un litige mineur.

*Photocopies N° 5*

- Selon un renseignement qui leur était communiqué, Daniel Massé aurait fabriqué une alarme pour un voisin

En effet, l'usage de batteries identiques à celle du colis piégé est un standard utilisé dans les alarmes domestiques, anciens téléphones de chantiers, lampes torche genre SNCF, etc. etc. (voir l'audition de la patronne de « Boutic Accus »)

« Selon un renseignement » Ce renseignement a été donné par Mme Hernandez aux gendarmes le matin même de l'attentat qui l'ont noté sur leurs carnets.

Ne trouvez-vous pas cela étrange Maître ? Car moi Oui !

La vérité est que je n'ai jamais installé d'alarme chez quiconque à part dans mon domicile. J'achetais mon matériel chez « Eclats-Antivol », zone industrielle Thibault, qui gérait tout sur informatique.

Quand les policiers m'ont montré cette batterie en mars 1995, lors de ma garde à vue. C'est moi-même qui leur ai dit que j'en possédais deux dans mes lampes de plongée. J'aurais dû ne rien dire ce jour là, puisque après trois perquisitions ils ne les ont pas trouvées. Je ne voyais pas le mal, sinon je m'en serais débarrassé entre décembre 1994 et mars 1995.

- M.Astruc a récupéré deux de ces batteries par lui-même

Ce fameux carton dans lequel j'ai récupéré trois batteries, deux pour moi et une pour M.Astruc était chez « Jet d'eau Service ». En faisant mes lampes de plongée, une batterie a touché le capot de la lampe et s'est mise en court-circuit pendant plusieurs minutes, ce qui endommagé la batterie qui a littéralement gonflé, à la limite de la rupture. J'en ai donc récupéré une quatrième (4-1=3), toujours chez « Jet d'eau Service ». M.Deleris, Directeur, peut en témoigner. Personne d'autre que moi n'en a récupéré à ce moment là.

Plus tard, les affaires de la société « Sotérem » en place chez « Jet d'eau Service » ont été récupérées. Je n'étais plus dans cette entreprise mais je sais que M. Astruc a récupéré d'autres batteries quand ce carton est revenu à « Sotérem ». S'il nie que je lui en ai donné une, alors que quand je faisais mes lampes de plongée et lui sa

première lampe de spéléo nous travaillions à « Sotérem » en décembre 1993 ; c'est simplement parce qu'il a eu peur. Il a peut-être récupéré d'autres batteries par lui-même mais bien plus tard. Suite à l'enquête, le restant à été jeté.

Sa peur, je la comprends malgré le tort qu'elle me cause. Il a été interrogé bien plus tardivement alors que tous savaient que l'on me cherchait un complice.

- Deux Caisses en aggloméré

Un fac-similé du colis existe ; une caisse en aggloméré m'appartenant se trouve dans les scellés. Une comparaison montre qu'elles n'ont rien en commun. Or, celle-ci n'a jamais été faite. Ni la nature de l'aggloméré, ni son épaisseur, ni la conception de la caisse, ni son aspect, ni son montage, ni la qualité de découpe, ni même ses pieds ne sont communs.

Je n'imagine pas que l'on puisse comparer une locomotive à un wagon. Je ne souhaite qu'une chose, c'est que la caisse faisant partie des scellés n'ai pas disparue. Pour une comparaison qui n'échappera pas, même au bricoleur non-averti.

- Je disposais chez moi de tout le matériel, en particulier du matériel de découpe

Oui, Oui, mais oh NON !

Premièrement mes outils tels que, scie circulaire, scie sauteuse, robot et ponceuse à bande ont été analysés avant que je ne puisse les récupérer. Ma scie circulaire possède une lame en carbure de 7 dents, ce qui ne permet en aucun cas une découpe très soignée. Sur ce point, je suis prêt à en faire la démonstration.

Un rabot électrique : L'aggloméré ne se rabote pas sans éclater.

Une scie sauteuse : Je défie quiconque de pouvoir scier de l'aggl. avec une scie sauteuse de façon rectiligne parfaite.

Je constate simplement qu'une fois de plus, on emboîte et rapproche ce que l'on veut de moi et ce qui peut éventuellement échapper à une tierce personne telle qu'un juré.

- Conducteurs électriques étamés

Je n'en parle plus, cela me fatigue, mais dans les prochains jours si j'en ai le temps je me ferais étamer deux fils par les élèves de toute une classe. Les experts auront de quoi jouer.

- Du matériel d'aérographe

Quel vice !!!

Quand on m'en a pris un, avec l'exercice CORSE, j'ai dit aux enquêteurs que j'avais des factures et des tickets de caisse. On m'a répondu : « C'est pas les factures qui



nous intéressent ». Matériel, pinceaux, livres d'exercice acquis après les faits. Nous étions en mars. Cela me dégoûte.

*Photocopies N° 6*

- Le S angulaire

Ils veulent en parler, alors parlons-en !

Premièrement, à l'intérieur du palais de Justice il y a des geôles à proximité de la chambre d'accusation. Sur la porte intérieure de la geôle N°2 il y a plusieurs inscriptions avec des S angulaires (Voir copie jointe).

Deuxièmement, face au palais de Justice il y a un bar nommé « Le Stadium ». Son enseigne comporte un S angulaire.

*Photocopies N° 7*

- Une enveloppe avec « Port payé » suivi d'une étoile (★)

*Ceci est très courant pour des envois groupés. Cette enveloppe matelassée était dans la chambre de mon fils YANNICK puisqu'il rangeait à l'intérieur ses raquettes de ping-pong. Cette enveloppe avec port payé ne peut absolument pas être considérée comme preuve sachant que tout le monde reçoit ce genre d'enveloppes. (France Diffusion, Yves Rocher, mutuelles, catalogues sur abonnement, offres promotionnelles envoyées par des sociétés de Marketing, etc.)*

Ceci était valable jusqu'en 1994, alors qu'aujourd'hui cela a totalement disparu. Le temps écoulé peut jouer pour moi ou contre moi. Heureusement que j'avais fait mon dossier en trois exemplaires, deux m'ont été volés. Il m'en reste un avec quelques photocopies (doubles)

*Photocopies N° 8*

- Une volonté de travestissement de l'écriture

Si les experts avaient conclu avec certitude que l'écriture du colis piégé était bien la mienne on ne parlerait pas de volonté de travestissement. Cette écriture n'est pas la mienne :

J'avais remis en 1995 ou 1996 au Juge, une copie d'une lettre de Louis XVI et un petit mot de ma main imitant la signature de Louis XVI. Ceci dans le but de démontrer que si je veux changer mon écriture, je peux le faire même si ça n'est pas une habitude. Pourquoi ne pas envisager simplement deux autres solutions :

- On a voulu imiter mon écriture.
- Une simple coïncidence.

En droit, l'analyse d'écriture a lieu dans le but de déterminer une personnalité et non pas dans le but de fabriquer un indice.

Il est vrai que de « probablement » à « sûrement » il n'y a qu'un pas. Mais qui pourrait passer ce pas sans scrupules pour enfermer un être humain pendant des années ?

Photocopies N° 9

- Daniel Massé a le soin de mettre un accent sur le E majuscule de son nom comme l'accent du E de MEDILENS

Et bien voyons !!

Tout d'abord, lors de ma garde à vue de décembre 1994, les gendarmes ont préparé sur un tableau blanc un cadre, des lignes et un texte, avec le nom et l'adresse de Médilens. On m'a demandé de reproduire la même chose sur des feuilles de la main droite, puis la gauche. Il y avait l'accent sur le E majuscule. Qu'on me reproche aussi d'avoir recopié le nom en majuscules et l'adresse en minuscules, puisque j'ai recopié l'identique du tableau qu'ils m'ont présenté.

Pour mon nom « MASSÉ », il y a une grande différence phonique entre « MASSÉ » et « MASSE », qui ne ferait pas comme moi ?

-A l'âge de 12 ans, à l'Ambassade française de Vienne en Autriche, pour un duplicata de carte d'identité, il m'a été précisé l'importance de l'accent sur le E de mon nom pour le retour en France.

-A la mairie de Toulouse pour la déclaration de mes trois premiers enfants on m'a encore souligné l'importance de l'accent sur le E pour que les enfants déclarés soient bien de moi.

-Le 30 novembre 2001 pour la déclaration de ma fille « Gwell Massé », la clinique a omis de mettre l'accent sur le nom. J'ai dû montrer mon livret de famille et l'extrait de naissance de mon père. Si j'avais eu l'oubli de cette importance, je n'aurais plus été légalement le père de ma fille.

- « Connaissance de l'adresse »

Ceci est totalement nouveau. Comment aurais-je pu connaître l'adresse ? La dernière fois que j'ai vu M. Hernandez, c'était au mois de mars 1994. Il précise lui-même avoir pris ce local en septembre 1994, pour une inauguration le 20 octobre 1994.

A ce jour le minitel, les pages jaunes ou l'annuaire toulousain indiquent pour adresse « chemin... ». Je ne vois donc aucun lien. Par ailleurs, l'absence de « S » au mot Genêts n'est pas une preuve bien que je fasse des fautes d'orthographe.

J'ai habité pendant vingt ans au 2, allée des libellules sans jamais oublier le S à libellules, mon quartier était constitué de plusieurs allées.

Allée des libellules ; des buis ; des genêts ; des grillons ; des papillons ; des tilleuls etc. etc.

J'ai eu cela devant les yeux pendant vingt ans sans jamais faire de faute à ces mots.

- Il n'aurait jamais pris le risque de faire un produit si dangereux dans son garage et de le transporter dans son véhicule

C'est vrai. Surtout avec un détail auquel j'aurais attaché de l'importance. A cette époque ma voiture avait un problème de pompe à essence qui m'a obligé à changer cette pièce. Elle ne démarrait qu'un coup sur 3 ou 4 et il fallait parfois attendre plusieurs minutes avec le contact pour que la pompe veuille bien s'amorcer.

- Sa femme ne peut cependant pas être précise pour le retour de son mari.

On déplace des séquences dans le temps !!

Ma fille, ma femme regardaient « Beverly Hills » à la télé, feuilleton qui débutait à 19h50.

Elle avait effectivement pris un « Imovane » aux environs de 21 heures, pas avant.

Donc je m'insurge ! Contre ces manipulations fallacieuses.

- Personne n'a constaté chez lui une activité particulière

Une activité particulière comme celle de fabriquer un colis piégé, sûrement pas. Par contre, il y avait au milieu de mon garage, qui n'a jamais été un atelier, un établi pliant recouvert d'outils et une table à tapisser sur laquelle était posée la maquette de ma péniche avec ses plans.

J'avais comme activité la fabrication de cette maquette et la rédaction d'un dossier pour ce projet. Cela Oui, c'était une obsession. C'est à cette occasion que les gendarmes ont pris un bidon de résine « polyester », destiné à la confection des flotteurs de la maquette, pensant que ce serait de la mousse polyuréthane. (il doit être dans les scellés)

*Photocopies N° 10*

- « Soit au travers de leur activité, soit à raison de leur vie personnelle, puissent attirer la commission d'un tel attentat »

Un article de presse de 1992 qui m'a été donné par M. Hernandez après la période durant laquelle je l'avais aidé parle de plusieurs choses.

« Médilens devrait exploser en 1993 selon l'expression de M. Gardiola. Cela devrait débuter dès février avec la signature d'un contrat à l'export signé avec le Viêt-Nam, le Cambodge et la Corse. »

J'imagine bien que pour de tels projets, il faut en rencontrer du monde.

Plus loin on y lit que l'entreprise recherche des locaux sur Labarthe-sur-Lèze ou ailleurs.

On était en 1992 et déjà je ne les voyais plus beaucoup. C'est pour cela que je n'accepte pas que l'on veuille ne serais-ce que laisser imaginer que j'étais toujours là, attendant avec supplication qu'il m'embauche, voire même être encore là à vouloir être associé quand ils ont décidé de déménager en 1994 afin que je connaisse leur adresse. Ceci ne tient pas la route Maître. Si cela avait été le cas je n'aurais pas eu

ce projet de péniches qui me tenait à cœur ; et M. Hernandez n'aurait pas eu à me téléphoner à plusieurs reprises pour en parler en mars 1994

Ils avaient eu un commercial, des projets à l'export, des prévisions d'embauche, et un agrandissement envisagé. Qu'est ce que cela pouvait bien me faire ?  
Alors que même rechercher un employé bénévole pour une durée de 6 mois, c'est de l'esclavage.

*Photocopies N° 11*

- Menaces et trafic, cannabis et cocaïne, rendez-vous musclé.

Ceci les arrange bien.

Tout d'abord je n'avais pas de cocaïne et vous le savez Maître.

Une seule personne s'est plainte de menaces qui ne sont jamais sorties de ma bouche, mais de celle de Bareil.

Puis je me fais dépouiller par Valérie Arnaud, Jean-Claude Roubi et Laurent Bareil.

*Photocopies du cambriolage N° 12*

Les Bareil étaient des amis d'enfance de Valérie Arnaud, fille de policier de Toulouse. Cette Valérie Arnaud était la seule à donner une explication sur l'aspirine que l'on a prise pour de la cocaïne.

Après ma détention, lors de mon enquête avec ma fille Christelle. Jérôme Bareil m'a proposé de, je le cite :

« Je sais où est Valérie, à Amélie-les-bains, c'est quand tu veux, on la fume au 12 »

Et c'est moi qu'on traite de commanditaire !

Autre coïncidence ; j'ai pu récupérer du mobilier m'appartenant après le cambriolage chez un ami du fils d'une copine de Zazie Messonnier.

Voilà tout, à moins que je n'aie aussi commandité mon cambriolage.

Voilà Maître. J'ai fait le tour des contestations du dossier de la chambre d'instruction. Je voudrais seulement rajouter, sur le point des batteries, qu'outre le fait que j'ai moi-même déclaré en posséder deux ; j'avais en 1995 justifié qu'en juillet j'ai acheté un sondeur, le lendemain une batterie pour celui-ci et que le surlendemain je partais en vacances.

Pourquoi aurais-je acheté une batterie si j'en possédais déjà ?

*Photocopies N° 13*

J'ai aussi récupéré sans le vouloir une batterie identique venant de la salle des ventes de Toulouse. Ceci après ma détention.

*Photocopie N° 14*

Enfin, on ne m'ennuie plus avec la Corse. Sûrement par pudeur envers vous, qui y possédez une maison et y passez vos vacances.

Rappelez-vous encore Maître, qu'en décembre 2000 j'ai encore été accusé de vente de drogue et d'incendies de voitures à Castanet, PV N° 2762-00 du 02 décembre 2000 à la gendarmerie de Castanet. Je pense que dès que cela sera terminé, je quitte le Pays.

Pour finir, je comprends la rage des Hernandez qui motive leur conviction. Mais je ne comprends pas qu'ils mentent, fassent mentir d'autres personnes et que tous leurs propos soient des paroles d'évangile.